

Annexe 2

Programme cadre de protection et gestion pour le Centre Historique Sighișoara, site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

PROGRAMME CADRE DE PROTECTION ET GESTION POUR LE CENTRE HISTORIQUE SIGHIȘOARA, SITE INSCRIT SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

1. INTRODUCTION

1.1. Importance

Valeurs représentant des critères d'inclusion sur la Liste du patrimoine mondial :
Le Centre historique Sighișoara C (iii), (v), créé par les artisans et les commerçants allemands, connus en tant que les Saxons de Transylvanie, a gardé de façon exemplaire les caractéristiques d'un petit habitat moyenâgeux fortifié, qui a joué, durant plusieurs siècles, un important rôle stratégique et commercial à la frontière de l'Europe centrale.

iii. Sighișoara est un témoignage remarquable de la culture des Saxons de Transylvanie, une culture qui s'achève après 850 ans d'existence et qui ne perdurera plus que par ses monuments architecturaux et urbains.

v. Sighișoara est un exemple remarquable de petite ville fortifiée dans la région qui marque la frontière entre la culture latine de l'Europe centrale et la culture byzantine orthodoxe de l'Europe de sud-est. Le processus d'émigration des Saxons, apparemment impossible à endiguer, la disparition des couches sociales qui formaient et maintenaient les traditions culturelles de la région, tout cela menace également la survie de leur patrimoine architectural.

1.2. La nécessité du programme de protection et gestion. La relation monument - communauté

Etant donné que la plupart de la population allemande a quitté la Transylvanie, le centre historique Sighișoara, le site allemand de Transylvanie le mieux conservé, représente un témoin représentatif pour ce type de culture qui a son origine dans le centre et l'est de l'Europe.

Ville vivante, Sighișoara représente une union entre l'histoire matérialisée par les valeurs de patrimoine qu'elle possède et la vie quotidienne de la communauté qui l'habite, vie en permanente évolution et adaptation aux nécessités de la modernité.

Peuplée par 32.304 habitants, située au carrefour d'importantes routes nationales, point de départ vers des objectifs culturels de grande valeur – les citées paysannes et les églises allemandes fortifiées, centre ayant une riche tradition artisanale et commerciale, la ville est devenue une attraction pour le tourisme international, accueillant un grand nombre de touristes tous les ans.

La croissance économique et la stabilité durable de la population active sont essentielles pour protéger à long terme le patrimoine de la ville. Dans des conditions de développement économique et de tourisme culturel, le programme de protection et gestion joue un rôle majeur afin de conserver les valeurs ayant représenté les critères d'admission du Centre historique Sighișoara sur la LPM.

1.3. Le but du programme de protection et gestion

Le programme comprenne les problèmes les plus importants soulevés par le statut de site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, aussi bien que les opportunités qui s'en ensuivent:

- promouvoir un management durable du site inscrit sur la LPM
- garantir que les valeurs uniques et remarquables du site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sont bien comprises et protégées à l'avenir
- protéger les valeurs universelles remarquables du site et promouvoir en même temps Sighișoara en tant que ville vivante ayant une croissance économique, qui bénéficie de son statut de site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial
- améliorer l'accès à la connaissance et la compréhension des valeurs du site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial
- améliorer la prise de conscience, l'intérêt et l'implication par rapport au patrimoine de Sighișoara par la mise en place d'un management commun local, national et international

2. DESCRIPTION ET IMPORTANCE DU SITE INSCRIT SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

2.1. Dénomination :

Centre historique Sighișoara

2.2. Date d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial : 1999

Code : C 902

Critères sous lesquels on l'a inscrit : C iii, v

2.3. Localisation

Région historique : Transylvanie

Département : Mureș

Localité : Sighișoara

Emplacement sur la carte et coordonnées géographiques :

46°12' latitude nord

24°48' longitude est

quadrillage sur la carte : L – 35 – 62 – B

2.4. Limites et description du site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et de la zone de protection

Délimitation de la zone dans le cadre de la ville :

La zone proposée pour y être inscrite comprend le site historique formé suite au développement de l'habitat médiéval en lien organique avec les formes de relief. Celui-ci est limité à l'ouest, au nord et à l'est par les limites naturelles de la Colline de la Cité au long des voies de circulation formées tout au long de l'histoire, et au sud par l'étendue de la première étape de la Ville Basse. Celle-ci est limitée à l'ouest et à l'est par deux murs d'enceinte aujourd'hui disparus et au sud par l'ancien trajet du ruisseau Saeș.

La zone est limitée par les rues suivantes :

N – O : rue Anton Pann jusqu'au carrefour avec la rue Ilarie Chendi (le point « Vârtej »)

N – E : rue Morii (n° 1-29)

S : Place Hermann Oberth (lat. E : n° 1 – 7, 8-15, lat. S : n° 16- 34 et lat. NO : n° 35 - 48)

Rue 1 Decembrie n° 1 – 15 et n° 2 – 10

S – O : Rue Ilarie Chendi n° 1 – 5 et n° 2 – 1

3. PROTECTION ET GESTION

3.1. Mesures générales de protection :

- inscrire le site sur la Liste du patrimoine mondial :C 902
- établir le statut juridique :

Le Centre historique Sighișoara est inscrit sur Liste des Monuments Historiques - 2004 ayant le n° 711, code MS-I-s-A-15806, sous l'appellation Centre historique de la ville Sighișoara.

- créer des groupes qui agissent dans le cadre de l'administration locale, d'Etat
- élaborer une liste d'activités et d'objectifs prioritaires
- définir, dans le cadre du Ministère de la Culture, et des Cultes, la position de protection du centre historique de Sighișoara inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

3.2. Outils de protection :

- la législation en vigueur
- élaborer des fiches d'évidence
- dérouler une activité de suivi
- élaborer des plans urbanistiques y compris les réglementations afférentes

3.3. Outils de gestion :

- projets visant la consolidation et la restauration du fond construit (financés par des propriétaires, des fondations, des ONG, le budget d'Etat ou le budget de l'administration locale)
- projets de réhabilitation de l'infrastructure
- La réhabilitation et revitalisation de l'Ensemble de la Cité Sighișoara - Etude de Faisabilité
- Plans annuels de protection et gestion élaborés par le Conseil départemental Mureș
- fiches et graphiques de suivi
- la liste des personnes s'impliquant dans les programmes départemental et national de protection et de gestion du site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

4. LES ETAPES DE LA PROTECTION COMPTE TENU DE LA GESTION

4.1. Identifier les problèmes majeurs du site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial par des activités de recherche et d'expertise :

- l'infrastructure :
- l'état de détérioration des réseaux d'alimentation en eau potable et de canalisation
- la situation de la durée réglementée de service du réseau d'alimentation en gaz et électricité
- les problèmes et le niveau d'éclairage public
- solution pour l'éclairage architectural
- l'état physique du réseau routier : habillage, structure
- le fond construit :
 - fortifications : problèmes structureux
 - constructions civiles : problèmes structureux, détérioration des finitions, installations intérieures impropres
- les espaces publics – places, squares, espaces verts
 - la situation du mobilier urbain
 - l'état des allées et des promenades
 - signalisation touristique

4.2. Identifier le potentiel du site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial afin de le mettre en valeur :

- potentiel éducationnel
- potentiel culturel
- potentiel touristique
- potentiel socio-économique

4.3. Classer par degrés de priorité les objectifs et les actions relatives aux problèmes identifiés, qui assurent la protection des valeurs exceptionnelles et du caractère du site :

- activités de restauration – projection et exécution :
 - 2007-2008 - travaux infrastructure
 - 2007-2008 - travaux systématisation verticale

- 2008-2012- travaux éclairage extérieur
 - 2008-2012- réduire la circulation à l'intérieur de la Cité
 - 2008 - mettre à jour PUZ zone protégée
 - 2008-2012- travaux de consolidation – de restauration des murs écroulés la Citadelle
 - 2008-2013- travaux de consolidation des versants
 - 2008-2012- travaux de consolidation – restauration de la Tour des Etameurs
 - 2008-2012- travaux de consolidation – restauration de la Tour des Tailleurs
 - 2008-2012- travaux de consolidation – restauration du fond construit
 - activités de conservation :
 - permanent - travaux d'entretien courant du fond construit
 - permanent - travaux de réparations courantes du fond construit
 - activités de mise en valeur :
 - 2008-2012 - travaux de revitalisation des espaces publics et des zones vertes
 - activités éducationnelles :
 - 2008-2012 - programmes visant à faire progresser le degré de connaissance du caractère et des valeurs du site afin de faire monter l'intérêt du public par rapport à celui-ci et afin de promouvoir sa valeur éducationnelle et culturelle
 - activités de tourisme culturel :
 - 2008-2012 - envisager une démarche durable, un management qui réconcilie les activités de restauration, conservation, mise en valeur et le développement du tourisme durable et qui assure la protection des valeurs de patrimoine du site
- 4.4. Mettre en place des groupes de travail pluridisciplinaires
- 4.5. Identifier le financement
- 4.6. Evaluer les ressources humaines et matérielles impliquées dans la protection du site
- 4.7. Elaborer des programmes visant la prise de conscience et l'implication de la communauté locale, compte tenu du fait que la valeur de patrimoine du site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial peut faire progresser le niveau de vie par l'apparition d'un segment économique comprenant des activités dans les domaines immobilier, culturel et touristique, c'est-à-dire un marché d'emplois supplémentaire.

5. SUIVI

- 5.1. Mettre en place des groupes de suivi
- 5.2. Analyser et élaborer des programmes de suivi périodiques
- 5.3. Analyser et élaborer des programmes de suivi exceptionnels
- 5.4. Elaborer Le dossier de suivi du site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial
- 5.5. Elaborer Le plan de mesures comprenant les délais, les responsabilités et les ressources financières exigés par l'activité de suivi